

**CHIENS DANGEREUX****Liste des vétérinaires habilités à réaliser l'évaluation comportementale des chiens :**

(liste établie par la Direction de la biosécurité du Ministère du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine et des mines)

	Nom du vétérinaire	Prénom du vétérinaire	Ile	Téléphone	Mobile
Monsieur	BETREMIEUX	Olivier	Tahiti	40 85 56 56	
Monsieur	BIZARD	Florent	Tahiti	40 42 55 00	
Madame	BOCZKOW	Hélène	Rangiroa	40 96 02 58	87 27 64 43
Monsieur	BOUSSEMART	Jean-François	Huahine	40 68 83 50	
Monsieur	CESAR	Philippe	Raiatea	40 66 28 99	87 74 24 25
Monsieur	CROZIER	Patrick	Tahiti	40 57 00 20	
Monsieur	ENAULT	Gwenaël	Tahiti	40 57 00 20	
Monsieur	FRANCOIS	Laurent	Tahiti	40 50 65 65	
Monsieur	GOLDER	Marc	Raiatea	40 66 28 99	87 74 24 25
Madame	GUETAT EP. ZIPPER	Maud	Bora Bora	40 67 51 37	
Madame	JUNQUA	Céline	Tahiti	40 58 45 14	
Monsieur	LECOMTE	Fabien	Raiatea	40 66 41 42	
Monsieur	MARCILLAUD	Philippe	Huahine	87 24 74 26	
Monsieur	OVAERT	Pascal	Tahiti	83 37 84 03	
Monsieur	PERON	Patrick	Tahiti	40.53.10.20	40 58 45 14
Monsieur	PEYRACHE	Pierre Yves	Tahiti	40 85 56 56	
Madame	REGNAULT DE SAVIGNY DE MONCORPS	Florence	Tahiti	87 33 73 57	
Monsieur	ZIPPER	Etienne	Bora Bora	40 67 51 37	

Liste des formateurs agréés par le haut-commissaire pour délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens des 1ère et 2ème catégories :

Nom - Prénom	Adresse postale	Téléphone	Adresse courriel	Validité de l'habilitation
DURANTEAU Franck	BP 70 196 98 719 Taravao	87.29.44.52	duranteau_1@hotmail.com	Du 11/05/2015 au 10/05/2020
LAFARGUE Carole	BP 5224 – 98716 PIRAE	87.75.36.74	caroll@mail.pf	Du 03/01/2017 au 02/01/2022
TAEA Nelson, Hiro	BP 14062 – 98701 ARUE	87.77.27.96	htaea@mail.pf	Du 03/01/2017 au 02/01/2022
MARCILLAUD Philippe, François	BP 921 – 98731 HUAHINE	87 24 74 26	philippe.marcillaud@gmail.com	Du 27/02/2017 au 26/02/2022

Cette liste peut être modifiée à tout moment. Les mises à jour sont disponibles :

- au Haut-commissariat – Direction de la réglementation et des affaires juridiques – Bureau de la réglementation et des élections  
Contact mail : [diraj@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:diraj@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)
- sur le site du Haut-commissariat de la République en Polynésie française : [www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr) (rubrique Vos démarches – Règles pour chiens dangereux)
- au service du développement rural  
Contact téléphonique : 40.42.81.44  
Site internet : [www.agriculture.gov.fr](http://www.agriculture.gov.fr)

Textes de références :

- code rural et de la pêche maritime articles L.211-11 et suivants
- arrêté n°HC 1636 du 4 décembre 2008 pris pour l'application en Polynésie française des articles L.211-11 et suivants du code rural et de la pêche maritime, issus de la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux
- arrêté n°2297/CM du 15 décembre 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste en vue de réaliser l'évaluation comportementale des chiens dans le cadre de l'article L.211-12-1 du code rural et de la pêche maritime
- arrêté n°HC 1927 DRCL du 22 décembre 2009 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux
- arrêté n°HC 1928 DRCL du 22 décembre 2009 fixant les conditions d'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime, pour la Polynésie française
- arrêté n°HC 1929 DRCL du 22 décembre 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime, pour la Polynésie française